

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-1156

présenté par

Mme Pinel, Mme Dubié et M. Falorni

ARTICLE 11

- I. – Supprimer les alinéas 150 à 152.
- II. – En conséquence, supprimer les alinéas 275 et 276.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par la suppression de ces alinéas, cet amendement souhaite que la fiscalité applicable aux PEL (plan épargne logement), au CEL (compte épargne logement) et au livret A soit maintenue comme elle l'était jusqu'à présent.

En effet, ce sont des mesures qui visent les plus petits épargnants car il s'agit des produits d'épargne les plus accessibles à l'ensemble des citoyens, quelque soient leurs revenus. Il est important que les citoyens puissent pouvoir investir et accéder notamment à la propriété de leur logement.